

C.D.H.R. Centre Val de Loire

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Domaine de Cornay

45590 Saint Cyr en Val

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS le 31 décembre 2018



COGEP
AUDIT

Manuel GRÉAU

Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme

BP 82949

45029 ORLÉANS CEDEX 1

tél : 02 38 60 70 01

fax : 02 38 60 70 19

www.cogep.fr

mgreau@cogep.fr

CDHR CENTRE VAL DE LOIRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Domaine de Cornay

45590 Saint Cyr en Val

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31/12/2018**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CDHR CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral du Président et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport correspond à la date de réception des derniers éléments nécessaires à la formation de notre opinion.

Orléans le 06 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Associé

■ Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Brevets, marques, logiciels, licenc	9 131		9 131	9 131
LOGICIEL UNITE	150		150	150
Amort. brev, marq, logic, licences		9 131	-9 131	-9 131
AMORT LOGICIEL		150	-150	-150
Concessions, brevets et droits assimilés	9 281	9 281		
Immobilisations corporelles				
TERRAIN CREHOR	13 156		13 156	13 156
Terrains nus	12 196		12 196	12 196
AM/TERR CREHOR	20 375		20 375	20 375
AM AG TER CREHOR		20 375	-20 375	-20 162
Terrains	45 726	20 375	25 352	25 565
Bâtiments sur sol propre	6 098		6 098	6 098
Amortis. bâtiments /sol propre		6 098	-6 098	-6 098
Constructions	6 098	6 098		
INSTALL CREHOR	614 547		614 547	596 993
Matériel et outillage	1 924		1 924	1 924
MATERIEL CREHOR	95 072		95 072	95 072
Amortis. matériel et outillage		1 924	-1 924	-1 920
AM INST CREHOR		598 572	-598 572	-596 055
AM MAT CREHOR		94 802	-94 802	-94 275
Installations techniques, matériel et outillage	711 543	695 298	16 244	1 738
Instal. générales agencem. aménag.	106 563		106 563	106 563
Matériel de transport	514		514	514
Matériel de bureau et informatique	23 386		23 386	23 386
MAT BUR CREHOR	1 238		1 238	1 238
Amortis. instal. gales, agenc. div		106 563	-106 563	-106 563
Amortis. matériel de transport		514	-514	-514
Amortis. matér.bureau et informat.		23 386	-23 386	-23 386
AM MAT BU CREHOR		1 238	-1 238	-1 238
Autres immobilisations corporelles	131 700	131 700		
Immobilisations financières				
Actions	1 800		1 800	1 800
Autres titres	16 103		16 103	16 103
TITRES CREHOR	3 313		3 313	3 313
Dépréciation autres titres		15 000	-15 000	
Participations et créances rattachées	21 215	15 000	6 215	21 215
Autres titres non liés à l'activité	9 185		9 185	9 024
Autres titres immobilisés	9 185		9 185	9 024
Dépôts et cautionnements	60		60	60
DEP/CAUT CREHOR	59		59	59
Créances diverses immobilisées				15 000
Dépréc. créances diverses immobilis				-15 000
Autres immobilisations financières	119		119	119
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	934 868	877 752	57 115	57 661
Stocks				
Stocks matières premières	952		952	699
Stocks combustibles et carburants	75		75	150
Matières premières et autres approv.	1 027		1 027	848
Produits en cours	19 151		19 151	16 182
En cours de production de biens	19 151		19 151	16 182
Créances				
Clients	55 899		55 899	97 121
Clients douteux ou litigieux	46 480		46 480	38 424
Clients - factures à établir	21 726		21 726	9 551
Dépréciations comptes clients		39 014	-39 014	-32 178
Clients et comptes rattachés	124 105	39 014	85 091	112 918
Fournisseurs	15		15	158

■ Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Fournisseurs - autres avoirs	598		598	
Fournisseurs débiteurs	613		613	158
Personnel - avances et acomptes				100
Personnel				100
Etat - impôts sur les bénéfices	8 709		8 709	11 246
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 709		8 709	11 246
TVA à décaisser	12 205		12 205	4 096
TVA/Achats étrangers				50
TVA déductible s/aut.biens et sces	12 668		12 668	5 954
TVA sur factures non parvenues	3 013		3 013	6 977
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 886		27 886	17 077
Produits à recevoir	405 483		405 483	340 731
Autres créances	405 483		405 483	340 731
Divers				
Crédit Agricole St Jean le Blanc	100 808		100 808	35 261
Caisse	156		156	301
Disponibilités	100 964		100 964	35 562
Charges constatées d'avance	6 755		6 755	8 270
Charges constatées d'avance	6 755		6 755	8 270
TOTAL ACTIF CIRCULANT	694 692	39 014	655 678	543 093
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 629 559	916 766	712 793	600 754

■ Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Apports avec droit de reprise	325 000	325 000
Capital social ou individuel	325 000	325 000
Report à nouveau (solde créditeur)	63 435	31 462
R.A.N. UNITE	-11 194	-11 194
Report à nouveau	52 242	20 268
Résultat de l'exercice	42 799	31 973
Autres subventions d'investissement	13 701	13 701
Autres sub d'équip inscrites au C/R	-13 701	-13 368
Subventions d'investissement		334
TOTAL CAPITAUX PROPRES	420 041	377 575
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Prêt 912050 Station de pompage	19 778	
Emprunts	19 778	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	19 778	
Intérêts courus	8	
Emprunts et dettes financières diverses	8	
Fournisseurs	137 928	100 096
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 548	42 403
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 477	142 499
Dettes provis. pr congés à payer	7 946	10 688
Personnel	7 946	10 688
Sécurité sociale salariés	11 231	15 997
CPCEA	2 135	2 274
Charges sociales s/congés à payer	3 666	4 942
Charges sociales - charges à payer	1 040	1 092
Organismes sociaux	18 072	24 306
TVA collectée 19,6%	670	604
TVA Collectée 5,5%	11	18
TVA collectée 20.6%	13	13
TVA collectée 20,00 %	14 351	19 871
TVA collectée 10%	552	581
TVA collectée/ventes étrangers		50
TVA sur factures à établir	3 618	1 592
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 216	22 729
Dettes fiscales et sociales	45 234	57 723
Verst.restant à effect.s/tit.n/lib.	5 500	8 500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 500	8 500
Produits constatés d'avance	65 756	14 457
Produits constatés d'avance	65 756	14 457
TOTAL DETTES	292 752	223 179
TOTAL PASSIF	712 793	600 754

■ Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS			
VGTX HORTICOLES TVA 10 % STATION	704,51	1 881,98	-1 177,47
PLANTS LEGUMES TVA 10% STATION	59,04	56,87	2,17
Végétaux pepi sourcing TVA 10% STAT	1 206,51	59,40	1 147,11
Végétaux pépinières TVA 10% STATION	1 072,54	4 576,59	-3 504,05
Produits sup.Station TVA 20% STATIO		4 406,96	-4 406,96
Contribution fournisseurs TVA 20% S	101 463,20	50 775,80	50 687,40
Contribution fournisseurs Export ST	10 501,00	10 501,00	
ANALYSES TVA 20% DEVELOPPEMENT	1 142,40	833,00	309,40
Action Club potager TVA 20% DEVELOP	33,87	33,87	
Action club sourcing TVA 20% DEVELO	1 571,86	2 723,48	-1 151,62
Action club PBI TVA 20%		720,00	-720,00
Lettre de missions TVA 20% DEVELOPP	18 733,00	22 906,25	-4 173,25
PRESTATIONS HEURES TVA 20% DEVELOPP	2 375,75	3 662,75	-1 287,00
Dossiers TVA 20% DEVELOPPEMENT	27 832,86	4 929,00	22 903,86
Diagnostic Environnement TVA 20% DE		400,00	-400,00
Dossier-AAP TVA 20% DEVELOPPEMENT	14 857,00	19 728,33	-4 871,33
Formations TVA 20%		1 435,00	-1 435,00
Secrétariat TVA 20% DEVELOPPEMENT	4 643,87	6 272,70	-1 628,83
Produits annexes station TVA 20%	12 588,07	6 238,29	6 349,78
Prod.annexes station 5,5%	196,62	324,86	-128,24
Chromos TVA 20% STATION	294,40	280,00	14,40
Transport TVA 20% STATION	171,00	586,50	-415,50
Royalties TVA 20% STATION	4 483,75	288,25	4 195,50
Taxes LVHS STATION	595,40		595,40
Divers Rbt TVA 20% STATION	200,12	2 756,49	-2 556,37
Rbt poste sans TVA DEVELOPPEMENT	329,01		329,01
Produits annexes 20% Dev	9 588,52	6 308,88	3 279,64
Prod.annexes 5,5% dev	18,96		18,96
Production vendue	214 663,26	152 686,25	61 977,01
Var. stocks production en cours	-549,81	-737,03	187,22
Production stockée	-549,81	-737,03	187,22
Subventions ARCO	30 000,00		30 000,00
Subvention Expérimentat*-Via ASTRED	47 544,00	108 783,15	-61 239,15
Subvention FranceAgriMer expé	70 379,27	84 801,00	-14 421,73
Subvention Conseil Régional expé	102 577,00	102 477,00	100,00
Subvention expé autres	18 152,80	9 386,12	8 766,68
Subvention développement	42 719,89	56 224,62	-13 504,73
Subvention FEADER	15 271,50	6 512,55	8 758,95
Subvention Cap Filière	5 301,00	3 134,38	2 166,62
Subventions d'exploitation	331 945,46	371 318,82	-39 373,36
Cotisations des adhérents	40 481,60	39 334,80	1 146,80
Produits divers gestion courante	3,27	2,14	1,13
Repris.s/prov.dépréc. créances	1 385,20	758,69	626,51
Transfert de charges d'exploitation		619,59	-619,59
Aides à l'emploi	3 000,00	2 417,00	583,00
Autres produits	44 870,07	43 132,22	1 737,85
Total	590 928,98	566 400,26	24 528,72
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Engrais & amendements	3 364,12	507,62	2 856,50
Terreaux, Tourbes, Substrats	3 652,20	1 489,05	2 163,15
PRODUITS DEFENSE	842,13	774,45	67,68
Semences & Plants	11 067,73	18 032,15	-6 964,42
Auxiliaires PBI	2 299,36	1 758,53	540,83
Carburants	2 145,68	2 414,29	-268,61
Fournitures diverses personnels	1 797,60	1 556,60	241,00
Poteries	1 664,02	1 778,81	-114,79
Achats de m.p & aut.approv.	26 832,84	28 311,50	-1 478,66
Variat. stocks Mat. premières/fourn	-3 771,68	-1 300,58	-2 471,10

■ Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)
Variat. stocks combust. et carbur.	74,90	44,94	29,96
Variation de stock (m.p.)	-3 696,78	-1 255,64	-2 441,14
Achats d'études et prestations	13 419,90	8 364,49	5 055,41
Eau	86,55	96,09	-9,54
Gaz de France-Abonnements	1 742,83	1 657,31	85,52
Gaz de France-consommations	9 632,22	11 779,24	-2 147,02
Electricité 701S+259B	3 150,02	3 117,64	32,38
Electricité Stat°pompage 213	1 573,15	1 976,72	-403,57
Achats fournitures administratives	1 024,31	529,55	494,76
F.Administrative imprimerie	1 369,01	1 601,12	-232,11
Outillages & Petits Mat	18 188,66	10 714,82	7 473,84
FOURN LABORATOIRE	251,75	504,05	-252,30
Redevances crédit-bail mobilier		3 158,00	-3 158,00
Locations immobilières	6 100,00	6 000,00	100,00
Locations de matériels	3 139,73	4 402,02	-1 262,29
Locations de véhicules	4 594,92	5 679,71	-1 084,79
Locations véhicules fin contrat	-506,15		-506,15
Charges locatives & copropriété	557,00	475,20	81,80
Entretiens techniques	17 326,06	11 509,95	5 816,11
Maintenances Techniques	5 393,71	3 233,11	2 160,60
Entretien véhicule tech.	1 670,22	693,87	976,35
Maintenance administrative	2 479,45	2 340,36	139,09
Entretien véhicule adm.	1 390,72	1 340,55	50,17
Entretien véhicules fin contrat	-855,25		-855,25
Primes d'assurance	3 765,97	3 664,73	101,24
Assurances véhicules	1 686,79	2 029,24	-342,45
Analyses	5 727,75	6 382,97	-655,22
Documentation générale	450,93	800,22	-349,29
Formation du Personnel	550,00	720,00	-170,00
Personnel détaché CA45	108 724,04	118 339,18	-9 615,14
Personnels détachés-Pluralis	22 213,43	6 650,39	15 563,04
Honoraires CAC	5 772,00	5 665,00	107,00
Honoraires	5 248,72	11 292,25	-6 043,53
Frais d'actes et contentieux	1 700,00	50,00	1 650,00
Publicité	90,91	340,00	-249,09
Annonces et insertions	370,00		370,00
Foires et expositions	730,00		730,00
Divers (pourboires, dons courants)	194,24	10,00	184,24
Transports sur achats	890,37	1 381,38	-491,01
Voyages et déplacements	10 388,82	11 023,56	-634,74
Frais dépla/personnes exté.	232,00	634,28	-402,28
Frais dépla/permanences	1 065,98	1 115,17	-49,19
Missions & réceptions	1 519,50	2 512,79	-993,29
Frais postaux	1 467,71	1 336,22	131,49
Frais de téléphone	2 834,68	3 210,90	-376,22
Prestations de services bancaires	1 077,49	998,40	79,09
Cotisation professionnelle Astredho	11 683,78	13 407,48	-1 723,70
Cotisations professionnelles	1 300,00	1 506,50	-206,50
Autres achats & charges externes	281 413,92	272 244,46	9 169,46
Total	304 549,98	299 300,32	5 249,66
MARGE SUR M/SES & MAT	286 379,00	267 099,94	19 279,06
CHARGES			
Taxe d'apprentissage	1 040,34	1 092,48	-52,14
Formation continue	1 169,71	1 163,10	6,61
Taxe professionnelle	1 309,00	1 240,00	69,00
Taxes foncières	1 252,00	1 166,00	86,00
Impôts, taxes et vers. assim.	4 771,05	4 661,58	109,47
Salaires permanents	133 412,13	125 850,96	7 561,17

■ Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)
Salaire saisonnier - occasionnel		15 623,99	-15 623,99
Salaire apprentis	22 176,11	19 184,51	2 991,60
Provisions sur Congés Payés	-2 742,00	563,00	-3 305,00
Salaires et Traitements	152 846,24	161 222,46	-8 376,22
Charges sur salaire (URSSAF-MSA)	52 133,62	56 306,47	-4 172,85
Charges Agricola	4 013,79	4 871,04	-857,25
Charges apprentis	1 505,63	643,78	861,85
Provis°/Charges CP	-1 276,00	83,00	-1 359,00
Indemnités stagiaires	7 927,50	9 273,60	-1 346,10
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	-8 709,00	-11 246,00	2 537,00
Charges sociales	55 595,54	59 931,89	-4 336,35
Dot. amort. s/immobil. corporel.	3 260,44	12 811,80	-9 551,36
Dot. prov. dépréc. créances clients	8 221,33	2 961,03	5 260,30
Amortissements et provisions	11 481,77	15 772,83	-4 291,06
Redevances brevets, marques	5 594,75	1 328,50	4 266,25
Pertes s/créances irrécouvrables	603,08		603,08
Pertes sur créances antérieures		347,53	-347,53
Charges diverses gestion courante	1,83	35,08	-33,25
Autres charges	6 199,66	1 711,11	4 488,55
Total	230 894,26	243 299,87	-12 405,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 484,74	23 800,07	31 684,67
Produits de participations	161,77	132,73	29,04
Repris.s/prov.dépréc.immob. financ.	15 000,00		15 000,00
Produits financiers	15 161,77	132,73	15 029,04
Intérêts des emprunts et dettes	187,01		187,01
Dot. prov. dépréc. immob. financ.	15 000,00	5 490,00	9 510,00
Charges financières	15 187,01	5 490,00	9 697,01
Résultat financier	-25,24	-5 357,27	5 332,03
RESULTAT COURANT	55 459,50	18 442,80	37 016,70
Produits except. s/opér. gestion	2 005,78	6 049,40	-4 043,62
Quote-part des subventions virées	333,75	7 630,15	-7 296,40
Produits exceptionnels	2 339,53	13 679,55	-11 340,02
Pénalités et amendes		149,00	-149,00
Valeurs compt immobili financières	15 000,00		15 000,00
Charges exceptionnelles	15 000,00	149,00	14 851,00
Résultat exceptionnel	-12 660,47	13 530,55	-26 191,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 799,03	31 973,35	10 825,68

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS CDHR CENTRE VAL DE LOIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 712 793 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 799 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

DUREE D'AMORTISSEMENT DES BREVETS : 3 ANS

* Terrains et aménagements : 50 ans

* Constructions : 10 à 50 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

■ Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 8 709 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation

■ Règles et méthodes comptables

et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 281			9 281
Immobilisations incorporelles	9 281			9 281
- Terrains	45 726			45 726
- Constructions sur sol propre	6 098			6 098
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	693 989	17 554		711 543
- Installations générales, agencements aménagements divers	106 563			106 563
- Matériel de transport	514			514
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 624			24 624
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	877 513	17 554		895 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	21 215			21 215
- Autres titres immobilisés	9 024	161		9 185
- Prêts et autres immobilisations financières	15 119		15 000	119
Immobilisations financières	45 359	161	15 000	30 519
ACTIF IMMOBILISE	932 153	17 714	15 000	934 868

■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		17 554	161	17 714
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		17 554	161	17 714
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			15 000	15 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			15 000	15 000

■ Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2018, liquidation de l'association TRIPLE A le 06/02/2018. Reprise de la provision de 15000€.
Compte soldé à la date de clôture.

En 2018, une provision de 15000€ a été faite en prévision de la dissolution de la SCI IT2VL qui interviendra en 2019.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 281			9 281
Immobilisations incorporelles	9 281			9 281
- Terrains	20 162	213		20 375
- Constructions sur sol propre	6 098			6 098
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	692 251	3 048		695 298
- Installations générales, agencements aménagements divers	106 563			106 563
- Matériel de transport	514			514
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 624			24 624
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	850 211	3 260		853 471
ACTIF IMMOBILISE	859 492	3 260		862 752

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 573 669 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	119		119
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	124 105	124 105	
Autres	442 690	442 690	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 755	6 755	
Total	573 669	573 550	119
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	21 726
Produits à recevoir	405 483
Total	427 208

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 0,00 Euro décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 292 752 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	19 778	8 104	11 674	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8	8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 477	156 477		
Dettes fiscales et sociales	45 234	45 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 500	5 500		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	65 756	65 756		
Total	292 752	281 079	11 674	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	24 454			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 676			
(**) Dont envers les associés				

■ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 548
Intérêts courus	8
Dettes provis. pr congés à payer	7 946
Charges sociales s/congés à payer	3 666
Charges sociales - charges à payer	1 040
Total	31 209

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 755		
Total	6 755		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	65 756		
Total	65 756		

■ Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 780 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

■ Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Manuel GRÉAU

Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme

BP 82949

45029 ORLÉANS CEDEX 1

tél : 02 38 60 70 01

fax : 02 38 60 70 19

www.cogep.fr

mgreau@cogep.fr

C.D.H.R. Centre Val de Loire

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Domaine de Cornay

45590 Saint Cyr en Val

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1/ Avec la SAS ASTREDHOR Loire Bretagne

Cotisation annuelle :

Sur l'exercice 2018, votre association a versé une cotisation d'un montant de 11.683,78 € à la société ASTREDHOR LOIRE BRETAGNE SAS.

Mise à disposition d'un bureau :

Conformément au bail établi le 5 mai 2013, votre association a facturé une somme de 500 € au titre de la mise à disposition d'un bureau sur l'exercice 2018.

Frais de secrétariat :

Sur l'exercice 2018, votre association a facturé une somme de 1.139,06 € HT au titre des frais de secrétariat (incluant la tenue de comptabilité).

Remboursement de frais :

Pour l'exercice 2018, votre association a refacturé une somme de 93,75 € HT au titre des frais engagés pour la société ASTREDHOR LOIRE BRETAGNE (frais d'affranchissements, logiciel comptable...).

3/ Avec la Chambre d'Agriculture

Mise à disposition de personnel à titre onéreux et subvention accordée :

En application de la convention signée le 18 août 2015, avec effet du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, la Chambre d'Agriculture met du personnel à la disposition de votre Association.
Le nombre en effectif et en Equivalent Temps Plein pourra être ajusté chaque année.

Aux termes d'un avenant signé le 24 novembre 2015, la Chambre d'Agriculture vous accorde une subvention supplémentaire destinée au soutien logistique à l'organisation des activités administratives sous forme de prestation mensuelle équivalent à 1,5 jour de travail par mois, soit 1 023 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'à la fin de la réorganisation de vos services.

Compte tenu des ETP mis à disposition sur l'exercice 2018, la Chambre d'Agriculture a facturé à votre Association une somme de 126.307,89 €, correspondant aux quotes-parts de salaires et charges patronales de chaque personne mise à disposition.

Participation au financement de l'activité développement :

La Chambre d'Agriculture vous a accordé une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'activité développement au titre de l'exercice 2018.

Conseil aux producteurs horticoles et pépiniéristes :

La Chambre d'Agriculture du Loiret a signé une convention le 9 décembre 2015 avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire afin de référencer et de conseiller les producteurs ou groupes de producteurs du département de l'Indre-et-Loire.

La Chambre d'Agriculture du Loiret a mandaté votre association afin de réaliser cette prestation.

Au titre de cette convention, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a versé une somme de 4.178,16 € HT à votre association sur l'exercice 2018.

Fait à Orléans, le 06 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Associé

